

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01/12/2011

Date d'affichage : 13/12/2011

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mil onze.

Le jeudi 8 décembre à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine, Mrs Bosquet Alain, Lemelle Christian Adjoints, Mmes Questel Huguette, Hubert Emmanuelle, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien, Bauchet René, Lefebvre Pascal.

Présent par pouvoir : Mme Singeot Michèle.

Etaient absents excusés : Mrs Rousselin Vivien, Delarue Jacques.

Secrétaire : Mme Hubert Emmanuelle.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.

2011-31

Ligne de trésorerie

Dans l'attente du versement des subventions accordées, il est proposé la reconduction de la ligne de trésorerie. Le conseil valide la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 100000€ Sur un an à échéance du 31/10/2012.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le contrat ci-joint.

2011-32

Cimetière

La commission cimetière sera réunie pour établir le règlement et les tarifs des concessions.

Une démarche de relève des tombes présentant un aspect d'abandon sera entreprise dans l'ancien cimetière.

2011-33

Trottoir des Perelles

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 6 décembre dernier et a validé une réalisation des travaux par l'entreprise VIAFRANCE pour un montant TTC de 23917.74€

Le conseil municipal entérine cette décision et charge Monsieur le maire de signer tous les actes et contrats nécessaire à la réalisation des ces travaux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches en vue de l'obtention des éventuelles subventions.

Les travaux seront entrepris en respectant les contraintes liés aux conditions climatiques.

2011-34

Transfert de police du Maire

Monsieur le Maire fait lecture des conditions du transfert automatique de police du Maire à La CREA concernant : Les gens du voyage, l'assainissement ainsi que l'encombrement des déchets.

Ce transfert est applicable à la date du 01/12/2011.

S'agissant des pouvoirs de police spéciale des gens du voyage il impacte l'interdiction de stationnement et d'implantation, la décision d'expulsion auprès des services judiciaires ainsi que la mise en demeure de quitter les lieux en relation avec les services de la préfecture.

La Création ou la modification des aires de stationnement est exclus de ce transfert.

S'agissant des transferts liés à l'assainissement ils concernent les règlements de service d'assainissement intercommunal, les autorisations de déversements des eaux usées non domestiques dans les réseaux.

Enfin s'agissant des déchets, l'EPCI aura responsabilité dans l'établissement de la collecte, et la sanction de l'abandon des déchets en regard de ce règlement.

Il n'existe pas de formalisme particulier à ce transfert sauf en cas d'un refus par la commune.

Le conseil prend acte de ce transfert à la date du 01/12/2011.

2011-35 A

Indemnité receveur municipal

Le conseil municipal conformément à la loi N° 82-213 du 2 mai 1982 notamment l'article 97, le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982, les arrêtés du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, décide d'attribuer à Monsieur Morel Patrick, l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% à compter du 6 mai 2011. Cette indemnité pour l'année 2011 s'élèvera donc à 243.72€ brut.

2011-35 B

Indemnité receveur municipal

Le conseil municipal conformément à la loi N° 82-213 du 2 mai 1982 notamment l'article 97, le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982, les arrêtés du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, décide d'attribuer à Monsieur David Jacques, l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% à compter du 1 janvier et ce jusqu'au 5 mai 2011.

Cette indemnité pour l'année 2011 s'élèvera donc à 121.86€ brut.

2011-36

Rapport sur l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire fait lecture du rapport remis par les services de la CREA le conseil prend acte des informations contenues.

2011-37

Convention économie énergie

La contractualisation de cette convention tri partite entre la CREA la Commune et Ceelium permet à la commune de monter un dossier concernant des travaux intégrant une économie d'énergie (par exemple remplacement de fenêtre, travaux d'isolation..) en vue de l'obtention d'une aide financière participative à la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipale charge monsieur le Maire d'effectuer les démarches utiles à la signature de cette convention.

2011-38

FSL

Le conseil municipal valide pour l'année 2012 le principe de la participation financière de la commune à ce fond de solidarité logement.

2011-39

Travaux SIERG

Le conseil municipal prend acte des travaux demandé au syndicat sur la rue des Rouliers qui consiste en l'enfouissement des réseaux.

Ces travaux ne devraient être réalisés que fin 2012 2013.

2011-40

Préparation du budget 2012

Année transitoire compte tenu des réalisations passées, seuls les travaux programmes seront réalisés (trottoirs des Perelles, travaux SIERG)

Les dossiers des programmes intercommunaux en cours tel le projet de la crèche seront intégrés.

Des travaux de réfection sur l'Eglise pourraient être engagés. De même des travaux liés aux économies d'énergie.

2011-41

Piscine

Monsieur le Maire fait état du degré d'avancement de ce dossier. Explique la ventilation des coûts sur les différentes communes, et propose comme envisagé la mise en place d'une consultation de la population préalable à l'engagement communal dans la réalisation de cette opération.

Une réunion publique de présentation se tiendra en début 2012 salle polyvalente.

2011-42

Antenne SFR

Le conseil municipal souligne le fait que la demande effectuée auprès de SFR pour obtenir des mesures d'impacts de l'implantation de l'antenne n'étant pas encore parvenue, il suspend sa décision et la conditionne en cette transmission d'information, en conséquence il ne souhaite pas valider de décision dans ce conseil et tranchera lors de celui de février 2012.

2011-43

Divers

Crèche halte garderie

Lors de la réunion du 7 décembre, le président du syndicat informait les participants au projet des montants des subventions accordées

Pour le Conseil général attendu 192000€ accordée minima 72000€

Participation CAF attendue 280000€ accordée 204000€

Participation « amende police » Députation 20000€

Ceci conduit à un emprunt augmenté pour la réalisation. Cet emprunt pour un montant de 430000€ sur 15 ans.

Le projet doit aboutir dans les 36 mois pour pouvoir prétendre à ces subventions.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur un accord pour continuer à participer au projet en précisant que dans les conditions ci-dessus énoncées, la participation de la commune serait d'environ 17000€ par an pour l'investissement et le fonctionnement.

Le conseil valide le principe de poursuivre le projet en soulignant un coût important de notamment de fonctionnement.

Contournement est

Les services de l'Etat, suite aux enquêtes publiques, concernant le tracé du barreau, menaient une série d'étude dans le cadre du raccordement A28 A13.

Ces études conduisent à la création de 10 faisceaux dont un, impacte particulièrement la commune des Authieux.

Afin de permettre l'expression de l'association qui s'oppose à ce dernier, dans un souci de partage des informations sur ce dossier, une réunion sera proposée le 20 décembre prochain en salle polyvalente de Gouy.

Les chemins de randonnées

Monsieur Lemelle rapporte les conclusions de la dernière réunion sur le sujet. Il a été décidé la réalisation de plaquettes présentant les chemins de randonnées possible sur les communes participantes, ainsi que le balisage de ces chemins. Une enveloppe de 500€ sera affectée à cet usage sur le budget 2012.

Pour extrait conforme
Le Maire JP Breugnot